



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2017

du Département du territoire et de l'environnement

Le rapport se présente par service

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

2017 au Département du territoire et de l'environnement

Aménagement du territoire

La 4e adaptation du Plan directeur cantonal a été adoptée par le Grand Conseil vaudois le 20 juin 2017. Elle devrait être approuvée par le Conseil fédéral au tout début de l'année 2018, ce qui permettra sa mise en vigueur immédiate et définitive. Le canton de Vaud sortira alors du moratoire sur les zones à bâtir imposé par la LAT en mai 2014 pour une durée de 5 ans, ce qui aura pour effet de débloquent des projets stratégiques d'importance cantonale.

Suite à l'organisation de plusieurs ateliers réunissant les organismes régionaux, les structures d'agglomération et les deux associations des communes vaudoises, un projet de directive cantonale sur le système de gestion des zones d'activités a été élaboré en coordination avec le SPECo. La validation de cette directive par le Conseil d'Etat devrait intervenir au printemps 2018.

Énergie

En mai 2017, la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral a été acceptée sur le plan suisse par 58,2% des votants (73,5% de oui dans le canton de Vaud). Très engagé dans la transition énergétique, le Canton de Vaud a octroyé une subvention de 1,5 million de francs à un projet de géothermie hydrothermale à Lavey. Unique en Suisse, ce projet vise à couvrir les besoins en électricité de 700 à 1000 ménages, tout en produisant la chaleur permettant d'alimenter les Bains de Lavey.

En termes d'économie d'énergie, l'enveloppe des subventions pour l'efficacité énergétique des bâtiments et les installations d'énergies renouvelables a connu une hausse substantielle en 2017 en raison d'une réorganisation du Programme Bâtiments de la Confédération. L'Etat de Vaud a ainsi mis à disposition des propriétaires un montant total de 32 millions de francs. L'entier de ce budget a été engagé, ce qui engendrera par effet multiplicateur des retombées économiques d'au moins 160 millions de francs.

Le Canton a par ailleurs lancé en octobre un nouveau programme de subventionnement à l'intention des communes afin d'encourager l'assainissement des installations d'éclairage public. Il a également ouvert un programme ponctuel de soutien au stockage d'énergie, à l'aide de batterie, pour les petits et grands consommateurs et reconduit le subventionnement d'audits énergétiques CECB Plus.

Environnement

La 3e correction du Rhône répond à l'un des enjeux majeurs en matière de sécurité des biens et des personnes. Le Conseil d'Etat a soumis au Parlement en septembre un premier crédit de 60 millions de francs destiné à financer les études et les travaux pour les dix prochaines années sur le territoire vaudois. Les interventions prévues portent sur la sécurisation du secteur entre Bex et Aigle par des élargissements du Rhône, le renforcement des digues et la réalisation d'un delta naturel à l'embouchure du fleuve.

Les travaux de renaturation de l'embouchure de la Broye ont débuté en 2017. Il s'agit du plus grand projet de renaturation d'un cours d'eau sur territoire vaudois, son coût est estimé à 4,3 millions de francs. Des travaux de restauration de deux bas-marais situés à Ormont-Dessus ont par ailleurs été conduits dans le cadre d'un partenariat avec Pro Natura.

Le Canton a organisé le 25 mars 2017 une vaste campagne de déchets amiantés ménagers. Au total, 220 communes ont participé à l'action et 170 tonnes de matériel en fibrociment amianté ont été récoltées, contribuant ainsi activement à l'élimination de ces matériaux.

Développement durable

Initiées par le Conseil d'Etat en 2015, les actions de promotion des produits locaux et de saison dans la restauration collective se sont poursuivies en 2017, elles touchent de nombreuses entités élaborant des repas (communes, crèches, EMS etc.). Ces actions comportent notamment des cours pour les cuisiniers et les acheteurs de denrées alimentaires, la promotion du diagnostic «Beelong» des achats alimentaires, ainsi que l'introduction d'un critère sur les produits locaux et de saison dans les appels d'offre émis par la Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP) pour la gestion de cafétérias. Le Gouvernement a par ailleurs placé son Programme de législation 2017-2022 sous l'égide du développement durable.

Automobiles et navigation

Le Service des automobiles et de la navigation (SAN), en collaboration avec la Section vaudoise du TCS et la Police cantonale vaudoise, a offert la possibilité aux automobilistes vaudois âgés de 70 ans et plus de bénéficier gratuitement d'un demi-jour de prévention routière. Des ateliers leur ont été proposés en septembre 2017. Cette opération de sensibilisation visait à permettre aux seniors de gagner en confiance et en sécurité. Le SAN a également lancé une campagne proposant des bons CFF pour l'achat d'abonnement aux seniors qui renoncent définitivement à leur permis de conduire.

Egalité femmes-hommes

Le Canton de Vaud a adopté en septembre dernier une loi pionnière d'organisation de la lutte contre la violence domestique (LOVD). Le texte renforce le mécanisme d'expulsion des auteurs de violence domestique du domicile conjugal. La loi introduit également au minimum un entretien socio-éducatif obligatoire pour les auteurs de violence dans le but de limiter la récidive.

Le Grand Conseil vaudois a approuvé en octobre dernier des modifications légales, proposées par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), instaurant un contrôle de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans les marchés publics cantonaux et les subventions. Une commission réunissant des représentants de l'Etat, et à laquelle les partenaires sociaux seront associés, effectuera dès 2020 des contrôles a posteriori auprès des entités adjudicataires d'un contrat ou d'un mandat des marchés publics et d'une subvention.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Secrétariat général (SG-DTE)

Groupes de prestations

103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Coordination départementale et interdépartementale. Appui aux services. Lien avec l'ECA.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration de projets de lois, de règlements, de décrets, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil et ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la Cheffe du département
- Traitement de procédures d'oppositions (et de recours) dans lesquelles le département intervient comme autorité administrative décisionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entité stratégique du DTE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son Secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Medias
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et appui aux URH de ses services.

Descriptif

- Appui et conseil à la Cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le département pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Validation des formations et perfectionnements professionnels pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entité stratégique (BEFH) du DTE
- Cadres et collaborateurs du DTE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats (internes et externes) au recrutement

103.3 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Conseils et appui à la Cheffe de département pour toutes les questions et procédures liées aux finances
- Conseils et appui aux services du département pour l'élaboration du budget, la tenue de la comptabilité, l'adaptation et l'amélioration des processus financiers, le développement et le suivi du contrôle interne et du contrôle de gestion
- Préparation du budget (pilotage, consolidation et arbitrages)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Tenue de la comptabilité du service
- Formation, support et appui aux utilisateurs SAP afin d'assurer une utilisation optimale du nouveau système informatique financier
- Maintien du système de contrôle interne et respect des directives et procédures financières et comptables au sein du service
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DTE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et entité stratégique du DTE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes
- Prestataires de services, fournisseurs et créanciers

Sites internet

En général

www.vd.ch/dte/

Développement territorial

<http://www.vd.ch/sdt>

<http://www.are.admin.ch/?lang=fr>

Service des automobiles

<http://www.vd.ch/san>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/11.html>

Energie et environnement

<http://www.vd.ch/dge>

<http://www.dtap.ch/fr/dtap/>

Affaires vétérinaires

<http://www.vd.ch/scav>

http://www.bvet.admin.ch/gesundheit_tiere/03541/index.html?lang=fr

Egalité femmes-hommes

<http://www.vd.ch/befh>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05.html>

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Groupes de prestations
107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Délivrance des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Vente de plaques aux enchères
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux
- Immatriculation et gestion des véhicules de location

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les personnes détentrices de véhicules automobiles
- Les personnes détentrices de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales
- Les sociétés de location de véhicules

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis d'élève, des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des cartes de stationnement pour personnes handicapées
- Examens (théoriques et pratiques) de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des monitrices et moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidat-e-s à un permis d'élève, à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Monitrices et moniteurs de conduite

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les personnes détentrices de véhicules et de bateaux
- Canton

107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conductrices et conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conductrices et conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagères et usagers
- Cour de droit administratif et public

Modernisation du ticketing

Dès le mois de novembre 2017, des nouvelles bornes tactiles de gestion des files d'attente (ticketing) ont été installées au Service des automobiles et de la navigation (SAN), tant à Lausanne que dans les centres régionaux. Ces bornes permettent de procéder à un choix plus précis parmi les prestations délivrées pour les clients et partenaires mais aussi d'améliorer l'organisation du travail à l'interne du service. Ce nouveau système permet également de disposer d'un panel d'informations précises pour anticiper les besoins de la clientèle et y répondre.

Opérations à destination des seniors

Le Service des automobiles et de la navigation (SAN), en collaboration avec la Section vaudoise du TCS et la Police cantonale vaudoise, a offert la possibilité aux automobilistes vaudois âgés de 70 ans et plus de bénéficier gratuitement d'un demi-jour de prévention routière. Faisant de la sensibilisation des seniors au volant une priorité, les trois entités se sont mobilisées afin de proposer une action de prévention spécifiquement destinée à ce public en leur permettant de participer à différents ateliers au cours desquels ils ont pu se confronter à différents exercices pratiques sur le circuit TCS de Cossonay. Cette opération visait à permettre aux seniors de prendre conscience de l'évolution de leurs réflexes et de gagner en confiance et en sécurité. En parallèle, le SAN s'est associé aux CFF pour le lancement d'une campagne proposant aux seniors qui renoncent définitivement à leur permis de conduire de recevoir des bons à faire valoir lors de l'achat d'un abonnement général ou d'un abonnement demi-tarif.

Nouvelles périodicités

Deux modifications importantes concernant les contrôles subséquents obligatoires des véhicules ont été introduites en 2017. D'une part, le premier contrôle subséquent des voitures de tourisme et motocycles a été fixé à cinq ans au lieu de quatre dès le 1^{er} février 2017 et d'autre part, dès le 1^{er} juillet 2017, les deux premiers contrôles subséquents des poids lourds et des tracteurs à sellette et leurs remorques, circulant exclusivement sur le territoire national, sont passés à deux ans au lieu d'un an. Ces modifications simplifient la tâche des détenteurs de véhicules, déchargent les autorités de contrôles et ne portent aucun préjudice à la sécurité routière au vu de l'évolution technique des véhicules concernés et de leur meilleure qualité.

Règlement sur les émoluments perçus par le Service des automobiles et de la navigation

Le nouveau règlement sur les émoluments perçus par le Service des automobiles et de la navigation (RE-SAN) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Celui-ci est simplifié et distingue plus clairement les différents types de prestations en répondant mieux aux besoins actuels. Cette révision a permis également de respecter l'unité de la matière et les exigences en termes de rédaction juridique ; les montants des émoluments ont été adaptés aux exigences actuelles, ce dans le respect des principes de la couverture des coûts et de l'équivalence.

Examens pratiques motocycles

Les horaires des examens pratiques motocycles ont été adaptés pour tenir compte de la période hivernale, lors de laquelle les conditions de circulation sont souvent très difficiles, voire même dangereuses. Ainsi, il n'y aura plus d'examen pratique moto entre les mois de décembre et de février alors qu'il y aura une période restreinte d'examen – uniquement l'après-midi – les mois de novembre et de mars.

SARI CTC-IPB - toutes les informations utiles.

L'application SARI CTC-IPB a été mise à la disposition de toutes les écoles de conduite et des moniteurs de conduite afin de gérer plus facilement les cours de théorie sur la circulation, l'instruction pratique de base et l'annonce des cours. Les cours sont validés automatiquement dans le système informatique du SAN, simplifiant ainsi le travail des collaborateurs du SAN et des moniteurs de conduite tout en offrant à ces derniers une plus grande flexibilité.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/san

110.1 Support administratif (DGE-ADMIN)

110.2 Support stratégique (DGE-STRAT)

- Direction générale du service
- Gestion et administration du service
- Assurer les tâches transversales

Descriptif

- Direction du service
- Finances
- Ressources humaines
- Administration générale
- Conventions-programmes
- Coordination juridique et stratégique
- Etudes d'impact sur l'environnement
- Portefeuille des projets
- Systèmes d'information et géodonnées
- Reporting des prestations
- Indicateurs énergétiques et environnementaux
- Communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Offices fédéraux
- Autorités communales
- Autres cantons
- Médias

111.1 Ressources énergétiques

111.2 Efficacité énergétique

111.3 Energétique du bâtiment

111.4 Approvisionnement énergétique

Descriptif

- Préparation et mise en œuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation de sources renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis sur les aspects énergétiques dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Entreprises
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Direction générale de l'environnement

Groupes de prestations

112.0 Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV)

112.1 Air, climat et risques technologiques (DGE-ARC)

112.2 Protection des eaux (DGE-PRE)

112.3 Assainissement (DGE-ASS)

Descriptif

- Assurer la protection de l'environnement en limitant et réduisant les nuisances induites par l'activité humaine et en assainissant les sites pollués.
- Fournir aux autorités et à la population les données relatives à la qualité de l'environnement de vie.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie cantonale de lutte efficace contre les micropolluants dans les eaux et les particules fines dans l'air.
- Elaborer une stratégie cantonale de contrôle de la qualité de l'air, des rejets industriels et urbains, de suivi des mesures d'assainissement et de gestion des risques technologiques, en exploitant les synergies métiers au sein de la direction.
- Elaborer une politique contribuant à lutter contre les changements climatiques et anticiper ses effets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales
- Autres services
- Privés
- Offices fédéraux
- Bureaux privés
- Associations professionnelles
- Hautes écoles et instituts
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales

113.1 Géologie, sols et déchets (DGE-GEODE)

113.2 Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU)

113.3 Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV)

113.4 Inspection cantonale des forêts (DGE-FORET)

Descriptif

- Garantir, aux plans cantonal et régional, une gestion intégrée des ressources et du patrimoine naturel (eau, sous-sol, forêt, biodiversité).
- Assurer la mise en œuvre de la politique cantonale de gestion des risques naturels.
- Fournir aux autorités et à la population des données relatives aux ressources, risques et patrimoine naturels.
- Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable, notamment dans le domaine de l'eau et des forêts.
- Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels.
- Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et développer une politique du sous-sol.
- Renforcer la coordination de la mise à jour des conventions programmes dans le cadre d'une planification pluriannuelle.
- Renforcer la coordination régionale des agents du terrain et préparer leur évolution progressive vers des fonctions polyvalentes d'ingénieurs et de surveillants de l'environnement (évolution des formations de base).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales
- Autres services
- Privés
- Offices fédéraux
- Bureaux privés
- Associations professionnelles
- Hautes écoles et instituts
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales

110.0 Direction générale, support (DGE-SUP)

Future maison de l'environnement

Le 31 mai 2017 le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de 2'950'000 fr. pour financer les études en vue de la construction d'un bâtiment regroupant et centralisant l'ensemble des activités de la Direction générale de l'environnement sur un seul et même lieu sur le site de "Vennes" à Lausanne, à l'exception des laboratoires et locaux de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, maintenus sur le site adjacent du Centre laboratoires d'Epalinges (CLE). Le 18 novembre 2017 le Grand Conseil l'a approuvé en 1er débat.

Schéma directeur informatique et finances

La DGE a démarré l'élaboration de son schéma directeur informatique. De plus, le désengagement annoncé de Lotus Notes a des conséquences importantes pour le service qui utilise de nombreuses applications issues de cet outil, notamment en lien avec la gestion des projets subventionnés.

Plus du 40% du nombre de subventions attribuées par le canton aux personnes morales (communes, associations, entreprises, etc.) provient de la DGE.

111.0 Direction de l'énergie (DGE-DIREN)

Stratégie énergétique 2050

L'événement le plus marquant de l'année 2017 est incontestablement l'acceptation, sur le plan suisse, de la «Stratégie énergétique 2050» qui a pour ambition, entre autres, de réduire de moitié la consommation d'énergie de notre pays à l'horizon 2050. Il convient surtout de souligner que notre Canton est celui qui a accepté le plus massivement cette stratégie avec 73,5% de oui.

Parmi une actualité énergétique vaudoise très riche, on peut mettre en évidence le programme de subventionnement affecté à l'assainissement énergétique des bâtiments qui était doté cette année d'un budget record de 32 millions de francs et qui a été entièrement octroyé à quelque 1600 projets déposés.

Enfin, la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn), qui est le document stratégique qui définit la politique énergétique que le Canton entend mener, est en cours d'actualisation. Le Conseil d'Etat présentera ce document, adapté en particulier à la «Stratégie énergétique 2050», en 2018.

112.0 Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV)

Coordination cantonale dans le domaine ABC

Dans le cadre de l'organisation mise en place pour lutter contre les événements impliquant des hydrocarbures, des produits chimiques et radioactifs ou relevant de la sécurité biologique (événements ABC), la collaboration entre l'ECA et la DGE s'est poursuivie, notamment dans le domaine de la formation des intervenants ABC et de la facturation des frais d'intervention aux responsables des pollutions. Plus de 800 pollutions de type ABC, impliquant majoritairement des hydrocarbures, ont été prises en charge par les sapeurs-pompiers, soutenus par le piquet ABC de la DGE.

Sur l'impulsion de la DGE, le CODIR-ORCA a organisé en novembre 2017 un exercice d'état-major d'envergure, basé sur un scénario d'une fuite de chlore sur un wagon stationné en gare de Denges. L'exercice s'est déroulé sur deux jours et a impliqué toutes les organisations d'urgence cantonales concernées par un accident conséquent de type ABC, de même que des représentants du domaine ferroviaire. Cet exercice s'inscrit dans une démarche de vérification des plans d'intervention en cas d'accident lors de transport des matières dangereuses par rail, et en particulier du chlore. Le transport de cette substance particulièrement toxique fait l'objet de différentes mesures prises à l'échelle nationale pour diminuer le risque pour la population.

Par ailleurs, le groupe de travail de l'Observatoire cantonal des risques (OCRI) a poursuivi ses travaux de coordination des préparatifs cantonaux dans le cadre de la stratégie cantonale ABC en voie d'élaboration.

112.1 Air, climat et risques technologiques (DGE-ARC)

Adaptation du réseau de surveillance de la qualité de l'air

Une station de mesure de la qualité de l'air a été installée dans les Plaines-du-Loup où se dressera le futur écoquartier lausannois. Cette station permettra ainsi de documenter précisément l'évolution de la qualité de l'air et l'évolution du cadre de vie de la population dans un

secteur appelé à vivre l'une des plus fortes croissances du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (+10'000 habitants).

Inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle cantonale

La DGE a dressé un inventaire cantonal des émissions de gaz à effet de serre. Le total des émissions cantonales est de 4.2 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit 5.5 t CO₂-eq par habitant. Les principales sources d'émissions sont les combustibles (34%) et les carburants (39%) fossiles. Cet inventaire permettra de suivre le plan climat cantonal en cours d'élaboration, centré sur des mesures d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de CO₂.

112.2 Protection des eaux (DGE-PRE)

Epuration et traitement des micropolluants

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan cantonal micropolluants, une première subvention de près d'un million de francs a été accordée par le DTE à la station d'épuration (STEP) de l'AIEE à Penthaz, pour les travaux de renouvellement de la station. Le plan cantonal micropolluants entre ainsi dans sa phase de concrétisation. Cette enveloppe contribue au financement d'un traitement de l'azote, mis en place dans le cadre de la réfection globale de l'infrastructure intercommunale menée entre 2012 et 2016. Cette intervention constituait un prérequis nécessaire en vue de l'installation d'un traitement des micropolluants qui sera opérationnel en 2018.

Deux autres réalisations participant à un effort régional d'amélioration de l'épuration des eaux ont également été soutenues financièrement par le canton en 2017. Il s'agit du raccordement de la STEP de Sugnens (commune de Montilliez) sur celle d'Echallens et celui de la STEP d'Epautheyres (commune d'Essertines-sur-Yverdon) sur la STEP d'Yverdon-les-Bains.

Les processus de régionalisation de l'épuration se poursuivent également ailleurs dans le canton avec le développement de projets dans les régions suivantes : Payerne, Lucens, Aigle, Gland-Nyon, Morges, Echallens. A court terme, la STEP de Bussigny devrait être raccordée sur celle de Lausanne, les STEP de la région de Grandson sur celle d'Yverdon-les-Bains, et la STEP d'Ecoteaux sur celle du VOG (Ecublens, FR). Les travaux de mise en conformité de la STEP de Lausanne se poursuivent.

PCAM - Pôle de compétence d'analyses des micropolluants (DGE-DIREV / SCAV)

Le Pôle de compétence d'analyses des micropolluants (PCAM), situé dans les locaux du Centre Laboratoires d'Epalinges (CLE), réunit les compétences de la DGE et du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). La mise en commun des installations permet de rationaliser et renforcer le suivi de la qualité des eaux du canton (eau potable, eaux de surface, eaux souterraines, eaux usées). En 2017, plus de 2500 échantillons ont ainsi fait l'objet d'analyses des composants majeurs et les micropolluants ont été analysés sur plus de 1000 échantillons. Le glyphosate et les perturbateurs endocriniens présents dans les rivières du canton sont désormais analysés par le PCAM. Dans le cadre de la collaboration inter laboratoires romands, le PCAM réalise de nombreuses analyses pour les cantons voisins (NE, FR, VS, GE, JU).

Qualité des cours d'eau et des lacs

Face à une présence répétée de produits phytosanitaires en concentrations significatives et à la mauvaise qualité biologique du Boiron de Morges, le canton de Vaud a initié en 2005 un projet pilote pour diminuer la concentration des pesticides dans le cours d'eau. Le projet est actuellement dans sa troisième phase (2017-2022). Les mesures de réduction d'utilisation des pesticides prises par plus de 80% des exploitants agricoles ont déjà permis d'améliorer la qualité chimique (concentrations en pesticides) et biologique du cours d'eau. Pour la première fois en 2016, mais aussi en 2017, une bonne qualité biologique des eaux a été observée jusqu'à l'embouchure du Boiron dans le Léman, révélée par la présence accrue d'insectes sensibles.

112.3 Assainissement (DGE-ASS)

Suivi environnemental des entreprises

La DGE assure le suivi environnemental de plus de 20'000 entreprises quant aux aspects de protection des eaux (assainissement industriel). En 2017, certaines branches économiques ont fait l'objet d'une attention particulière.

Depuis la mise en œuvre, en 2015, de la convention de délégation de l'exécution des contrôles périodiques dans les entreprises automobiles passée entre la DGE, l'UPSA (Union professionnelle suisse de l'automobile) et l'UPSA section Vaud, plus de 1000 entreprises de la branche automobile ont notamment été inspectées.

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux) ont été modifiées le 1^{er} janvier 2016 dans le but d'assurer l'élimination des composés traces organiques. Afin de retenir les polluants à la source, les entreprises établies sur le canton, susceptibles de rejeter de telles substances, et notamment les entreprises pharmaceutiques ont été sensibilisées à cette problématique et des mesures d'assainissement ont été demandées afin de réduire les charges polluantes. Selon les cas, un traitement spécifique leur a été exigé, en tenant compte de l'état de la technique.

Dans le canton de Vaud, de nombreuses entreprises et centres académiques utilisent des organismes pathogènes ou génétiquement modifiés. Une vingtaine d'inspections de laboratoires de recherche et de laboratoires d'entreprises ont été effectuées dans le cadre de l'application de la législation en matière de sécurité biologique.

Afin d'améliorer l'efficacité de son action et les prestations fournies aux entreprises, la DGE a développé un concept d'inspection coordonnée des entreprises (ICE). Conduit en 2017, ce projet a débouché sur la création d'une plate-forme composée de spécialistes de la DGE, qui, par son approche interdisciplinaire, doit contribuer à un traitement efficient et coordonné des procédures (permis de construire, autorisation, inspection, assainissement etc.) et des dossiers complexes ou sensibles liés aux entreprises. La mise en œuvre opérationnelle

de la plateforme ICE a débuté en janvier 2018. Elle nécessitera encore d'importants efforts de standardisation des procédures et de gestion informatisée des données en lien avec le suivi environnemental des entreprises.

113.0 Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)

113.4 Inspection cantonale des forêts

Poursuite de la mise en oeuvre des conventions-programmes 2016-2019 entre l'OFEV et les cantons.

Ces conventions-programmes (CP), au nombre de quatre pour le secteur forestier - ouvrages de protection, gestion des forêts protectrices, biodiversité en forêt et gestion des forêts - sont très importantes pour les propriétaires de forêt et les entreprises forestières. Elles apportent une part déterminante des moyens financiers permettant d'assurer la gestion multifonctionnelle des forêts vaudoises. En phase avec une augmentation des moyens fédéraux pour la forêt, les nouvelles CP sont passés de 15 mio/an (période 2012-2015) à 21 mio/an (CP 2016-19). Les budgets ont été augmentés de l'ordre de 42% pour la part CH et de 30% pour la part VD, cette dernière permettant de mobiliser les moyens supplémentaires de la Confédération. Cette augmentation est bienvenue pour compenser en partie les difficultés économiques du secteur forestier. En matière d'avancement des travaux et des dépenses, les conventions biodiversité en forêt et gestion des forêts protectrices progressent de manière conformes à la planification quadriennale. La CP gestion des forêts enregistre en revanche des retards, notamment dans les nouvelles composantes d'amélioration des structures et d'encouragement de la gestion des forêts privées. Cela est dû au fait que l'amélioration des conditions-cadre - la priorité des innovations 2016-19 - n'est pas saisie immédiatement par les bénéficiaires comme des atouts attractifs, concrets et immédiats. Le travail de vulgarisation et de mobilisation des acteurs privés s'annonce plus difficile et plus long qu'initialement prévu lors de la planification du projet.

Mise en oeuvre de la révision partielle de la loi forestière fédérale

La révision partielle de la loi forestière fédérale vise une amélioration des conditions-cadre de la gestion des forêts et de l'utilisation du bois. A ce sujet, les instructions de mise en oeuvre ont été élaborées et les premiers projets, notamment d'amélioration des conditions de desserte, sont en voie de finalisation.

Journées du bois suisse et programme de promotion Woodvetia visant la promotion du bois indigène dans les constructions.

Ces manifestations qui ont rassemblé les partenaires de la chaîne du bois dans plusieurs régions du canton, ont montré la complémentarité entre les acteurs de la forêt et ceux de la valorisation et de la transformation du bois. Elles ont globalement rencontré un bon succès. Ces actions de promotion sont importantes car actuellement le volume de bois exploité dans les forêts vaudoises est en baisse notamment en raison des facilités d'importer le bois de construction. En matière de promotion du bois, l'Ouest du canton (région Nyon, Morges, La Vallée de Joux) est active depuis plusieurs années. Les actions de promotion sont particulièrement bien structurées sous la forme d'un projet de développement économique DTE-DEIS avec l'appui du SPECo. Ce projet a fait l'objet d'une nouvelle phase pour 4 ans (2018-2021) en ajoutant une composante d'accompagnement des entreprises volontaires pour une utilisation accrue du bois indigène.

Biodiversité en forêt

La délimitation de réserves forestières continue de progresser régulièrement. A la fin 2017, les objectifs du Programme de législature 2012-2017 étaient remplis, à savoir 2400 ha de réserve naturelle auquel s'ajoute 500 ha d'îlots de vieux bois et plus de 9'000 arbres-habitat.

Part du bois-énergie dans l'exploitation des forêts

Contrairement au trend haussier des années 2000 - 2016, la part du bois-énergie dans l'exploitation des forêts est pour la première fois à la baisse. Cela est principalement dû à l'hiver doux, mais aussi à la baisse des prix de l'énergie. Afin d'optimiser l'usage du bois-énergie, l'année 2017 a été marquée par la poursuite des collaborations avec la Direction de l'Energie. Elles ont débouché sur l'adoption par le Département du territoire et de l'environnement (DTE) de la stratégie cantonale du bois-énergie qui comprend notamment la Copbois-énergie, une plateforme pour la coordination des actions et la promotion des actions dans le domaine du bois-énergie.

Relève des personnels techniques plus particulièrement des gardes forestiers

En octobre dernier, l'école intercantonale des forestiers de Lyss - dont le canton de Vaud est membre - a délivré 38 diplômes (une classe en langue allemande et une en français), dont six à des gardes forestiers vaudois. Cette promotion est bienvenue dans une période de départ à la retraite de plusieurs titulaires de triages vaudois.

111.0 Direction de l'énergie (DGE-DIREN)

111.1 Ressources énergétiques

Eolien

Le plan cantonal d'affectation de « Sainte-Croix » a été validé par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE). Il a cependant fait l'objet de recours et a donc rejoint les projets de *Grati*, *EolJorat Sud* et *EolJoux*, tous trois en procédure juridique et dont les premiers arrêts sont attendus pour 2018.

Concernant les parcs du « Mollendruz » et de « Bel Coster », le traitement des oppositions est actuellement en cours.

Tous ces projets continuent d'être étroitement accompagnés par le bureau COPEOL qui regroupe les collaborateurs des principaux services de l'État concernés. Par ailleurs, deux démarches participatives soutenues par le canton sont encore en cours et un forum « 5 à 7 de l'éolien », rassemblant toutes les parties prenantes sur un thème donné, a été organisé.

Finalement, l'année 2017 a vu la parution d'un rapport de Skyguide levant les réserves faites sur les sites du Gros-de-Vaud ainsi que d'études de détail par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) pour les parcs les plus avancés.

Bois-Energie

La DGE a publié une stratégie bois-énergie cantonale. Ce document cadre a été élaboré en concertation avec des acteurs du milieu forestier, des autorités communales, des énergéticiens et des ONG. Il traite l'ensemble des thématiques concernées par le domaine, soit en particulier, la transition énergétique, la multifonctionnalité de la forêt et la pollution de l'air. Non contraignante, cette stratégie encourage l'implication de toutes les parties prenantes et vise principalement à fixer des lignes directrices. Son objectif est de couvrir 30% des besoins du canton pour le chauffage d'ici à 2050. Actuellement, les deux tiers de la ressource sont valorisés et un potentiel supplémentaire de 100'000 t/an à exploiter au niveau du territoire cantonal a été défini.

Géothermie

Créé en 2016, le COPGEO, entité regroupant les services concernés par la géothermie, a œuvré sur plusieurs thématiques nécessaires au développement de la ressource. Parmi les principales actions entreprises nous pouvons citer :

-La réalisation d'une étude visant à déterminer le potentiel des nappes et de la géothermie moyenne profondeur. Cette étude complète celle qui a été menée en 2003 en prenant en compte les zones géologiques moyennement voir faiblement faillées, mais néanmoins favorables à l'exploitation d'aquifères profonds.

-La formation d'un comité d'experts pour l'analyse des risques des projets d'AGEPP à Lavey-Morcles et d'Energieo à Vinzel. Ces deux dossiers sont actuellement à l'examen préalable auprès des services cantonaux et prévoient les travaux de forage en 2019.

111.2 Efficacité énergétique

Poursuite de la mise en œuvre des dispositions légales concernant les grands consommateurs

L'application des dispositions légales concernant les grands consommateurs s'est poursuivie en 2017. La mise en œuvre de ces exigences étant prévue de façon échelonnée, près de 300 entreprises sur les 600 concernées sont à ce jour engagées ou en cours d'engagement dans une des trois voies d'application prévue par la loi (analyse de la consommation, convention d'objectifs fédérale, convention d'objectifs cantonale).

Le programme d'audits des grands consommateurs, conçu comme mesure d'accompagnement des dispositions précitées, s'est également poursuivi en 2017. La méthodologie d'analyse développée prenant en compte les bénéfices « non énergétiques » des mesures permet d'améliorer leur attractivité. Un exemple issu de ce programme, qui met en exergue les bénéfices non énergétiques dans une industrie, a été cité dans le rapport annuel de l'agence internationale de l'énergie.

Actions pour l'éclairage public dans les communes

Un nouveau programme de subventions à l'intention des communes vaudoises a été lancé en octobre 2017 pour encourager l'assainissement de l'éclairage public. Le programme prévoit deux étapes, la première vise à identifier les gisements d'économie que recèle ce secteur par le biais de subventions couvrant jusqu'à 70% des coûts d'élaboration d'un concept d'éclairage public. Cette étape sera suivie d'un appel à projets visant à soutenir financièrement les travaux de modernisation de l'éclairage public. Ce dernier s'inscrit dans le cadre du programme «100 millions pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables» et bénéficiera d'une allocation budgétaire de 1 million de francs.

Planification énergétique du PALM

La planification énergétique de l'agglomération Lausanne-Morges a été inscrite dans le projet de territoire PALM 2016. Elle correspond également à une obligation pour les projets d'agglomération selon la loi vaudoise sur l'énergie, révisée en 2014. Son but est de définir une stratégie de valorisation durable des ressources énergétiques du territoire du PALM avec des objectifs énergétiques et des mesures de mise en œuvre. La Direction de l'énergie (DGE) a mené en 2017 une étude de cadrage afin de déterminer le périmètre du projet et l'organisation des différents acteurs. Les résultats de l'étude de cadrage ont été présentés à la Direction technique du PALM puis à un groupe spécialisé, comprenant des représentants des schémas directeurs ainsi que des représentants communaux. Ce groupe a été constitué afin de suivre ce projet qui sera piloté par la Direction de l'énergie. Un budget pour la réalisation de la planification énergétique a été accepté par le COPIL du PALM courant 2017, et la procédure d'appel d'offres sera lancée début 2018.

Mobilité

La mobilité produit environ un tiers des émissions de CO₂ et de la consommation d'énergie en Suisse. C'est par ailleurs une problématique qui a été soulevée par plusieurs interventions parlementaires en 2016 et 2017. Afin d'élaborer une stratégie réfléchie en la matière, la Direction de l'énergie a fait réaliser plusieurs études sur ce sujet dont il ressort un certain nombre de mesures envisageables pour les années à venir. Des encouragements sont donc en cours d'élaboration, notamment pour faciliter la recharge des véhicules dans les immeubles d'habitation existants et pour promouvoir l'offre de véhicules électriques en autopartage. D'autre part, la Direction de l'énergie a commencé à mobiliser les communes, notamment par la diffusion d'un guide de SuisseEnergie en la matière. A ce jour, et malgré une croissance indéniable, le parc de voitures électriques est encore embryonnaire (0,32% du parc en 2016 dans le Canton de Vaud) et inférieur à la moyenne suisse.

111.3 Energétique du bâtiment

Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)

Le règlement sur le certificat énergétique cantonal des bâtiments (R-CECB) est entré en vigueur au début 2017. Il précise notamment deux exigences introduites en 2014 lors de la révision de la loi sur l'énergie (LVLEne), en l'occurrence l'obligation d'établir un CECB lors de la vente d'un bâtiment d'habitation et lors du remplacement d'une installation de chauffage par une chaudière à mazout ou à gaz.

Des séances d'information et des mailings ont été organisés pour les milieux concernés : notaires, professionnels de l'immobilier, associations techniques et propriétaires. L'introduction du CECB permet d'apporter de la transparence du point de vue de la qualité énergétique d'un bâtiment dans le marché de l'immobilier et favorise les rénovations énergétiques.

Programme bâtiments

Le Programme bâtiments est un programme national pour l'assainissement des bâtiments, dont le financement provient majoritairement de l'affectation partielle de la taxe CO₂. Le canton disposait, pour 2017, d'une enveloppe de plus de 32 millions de francs pour financer d'un côté les travaux d'isolation et de l'autre côté la substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans des bâtiments existants.

Une vaste campagne d'information a été réalisée par des mailings aux propriétaires, un «stand énergie» dans des foires et manifestations, des publicités à la radio et dans divers médias, ainsi que des séminaires d'information aux propriétaires et aux professionnels.

L'entier du budget a été engagé, avec quelque 1600 demandes déposées. Notamment grâce à l'apport de la taxe CO₂, le budget à disposition pour 2018 sera augmenté à 37 millions de francs.

Groupe de travail « freins à la rénovation »

Le canton a mandaté l'EPFL pour déterminer quels étaient les principaux freins à la rénovation des bâtiments existants. L'étude a révélé, entre autres, des problèmes au niveau juridique, économique, social et de communication. Suite à ces résultats, un groupe de travail regroupant les divers milieux concernés (locataires, propriétaires, entrepreneurs, associations professionnelles) a été mis en place. Le travail de ce groupe consiste à trouver des pistes et solutions pour lutter contre les points identifiés comme bloquants et proposer des recommandations permettant d'améliorer le taux de rénovation.

Groupe de travail « chauffage électrique »

Suite à l'acceptation de l'initiative Pidoux concernant l'obligation d'assainir les chauffages électriques, le Canton de Vaud a mis en place un groupe de travail comportant les milieux des propriétaires, des locataires, des entreprises électriques, des chauffagistes ainsi que l'initiant et les associations « Choc électrique » et « Energies nouvelles Vaud ».

Le travail du groupe consiste à élaborer un projet de décret sur l'assainissement des chauffages électriques. Le groupe devrait proposer en 2018 diverses variantes équivalentes permettant de réduire la consommation des chauffages électriques, laquelle représente une part importante de la consommation énergétique de notre Canton.

Contrôle de la qualité des constructions

Une réflexion globale a été menée afin de mettre en œuvre un contrôle systématique et efficace du respect de la Loi vaudoise sur l'énergie concernant l'isolation thermique des bâtiments. Des études ont montré que les normes étaient trop souvent insuffisamment respectées dans ce domaine. Il en est ressorti la nécessité d'élaborer une démarche sur le long terme qui se traduit par une première élaboration d'un guide à l'attention des communes. En parallèle, la DGE-DIREN, en partenariat avec les HES-SO du Valais et du Canton de Vaud, met en place des contrôles de chantiers. L'élaboration de cours pour les communes seront organisés ultérieurement.

111.4 Approvisionnement énergétique

Subventions en faveur du stockage de l'électricité

La DGE-DIREN a lancé, jusqu'à fin 2017, un programme ponctuel de soutien au stockage d'énergie électrique, à l'aide de batteries, tant pour les petits consommateurs que pour les entreprises consommant plus de 100'000 kWh/an. A mi-décembre 2017, près de 200 dossiers ont d'ores et déjà été adressés pour les petits consommateurs. Pour les grands consommateurs, un appel à projet était en cours avec un délai de remise des dossiers au 31 décembre 2017. Un bilan complet pourra donc être dressé début 2018.

Progrès dans le domaine de la distribution du gaz naturel

Le Canton a procédé à une étude approfondie afin de dresser l'état des lieux du secteur gazier dans le canton de Vaud pour préparer les différentes adaptations légales imposées, entre autres, par la mise en œuvre de la haute surveillance de la Confédération sur les cantons dans le domaine des autorisations de construire et d'exploiter des conduites de gaz. L'adaptation de divers règlements et de pratiques sera réalisée l'année prochaine.

Sécurité de l'approvisionnement

La DGE-DIREN, en collaboration avec le SSCM, d'autres services de l'Etat et les entreprises électriques, a analysé les besoins du Canton afin de définir une stratégie cantonale de prévention pour augmenter la résilience du canton et diminuer l'impact d'un blackout ou d'une pénurie d'électricité sur la population. Parmi les nombreux domaines touchés, trois ont été estimés prioritaires et vont faire l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit de la conduite et de la gestion de crise, des services de santé (hôpitaux, EMS) et de l'eau potable. Un « masterplan » est en cours de finalisation afin de définir plus précisément la stratégie cantonale pour atteindre cet objectif.

Participation au Conseil d'administration de Swissgrid

La société Alpiq ayant décidé de vendre sa participation dans Swissgrid (société nationale pour l'exploitation du réseau et propriétaire de ce dernier) la Suisse romande risquait de voir sa propre participation dans celle-ci tomber à seulement 1%.

Sous l'impulsion de Mme de Quattro, des cantons, des investisseurs institutionnels et des sociétés électriques romandes se sont donc réunis au sein de la société SIRESO et ont pu acquérir 4,4% de Swissgrid en novembre 2016. En mai 2017, Dominique Gachoud, CEO de « Groupe E » et représentant de SIRESO, a été élu au conseil d'administration de Swissgrid. Durant le cours de l'année 2017, SIRESO a également eu l'opportunité d'acheter des actions détenues par des sociétés liées à Alpiq et détient désormais près de 5,3% du capital. Ainsi, la Suisse romande peut défendre ses visions du secteur électrique et ses intérêts en matière de développement du réseau électrique à haute tension.

112.0 Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV)

Financement de l'assainissement (DGE-DIREV)

Selon une estimation de la DGE, 7 milliards de francs ont été engagés depuis les années 1960 dans les mesures d'assainissement (réseaux d'évacuation et stations d'épuration) pour la protection des eaux dans le canton. Force est toutefois de constater que certaines communes connaissent des difficultés pour entretenir ces infrastructures et les adapter au développement urbain. Afin d'établir un état des lieux et identifier des solutions, la DGE a commandé un rapport d'étude basé sur un échantillon de 20 communes vaudoises représentant quelque 100'000 habitants qui a permis d'établir de nombreux constats sur le financement de l'assainissement vaudois. Globalement, l'étude confirme que l'assainissement dans les communes vaudoises est insuffisamment financé pour assurer un maintien à long terme des infrastructures et répondre aux exigences de protection des eaux. Sur la base de ces résultats, l'étude propose ainsi des différentes pistes pour améliorer le financement de l'assainissement.

Plan régional d'évacuation des eaux (PREE) du bassin versant de la Chamberonne (DGE-DIREV)

La qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Chamberonne peut être qualifiée de mauvaise. Les causes sont toutes liées aux activités humaines (forte densité urbaine, activités économiques, trafic, agriculture). Cette situation est aggravée par un financement souvent insuffisant de l'assainissement urbain et, par conséquent, par un déficit de mise en œuvre des mesures d'entretien des réseaux. Pour améliorer la situation, il est nécessaire d'agir sur l'ensemble du bassin versant et sur plusieurs axes : adapter la mise en œuvre des PGEE, traiter les eaux de ruissellement, revitaliser les cours d'eau tout en assurant la protection contre les crues, etc. Du fait de l'ampleur des mesures à prendre, des priorités doivent être fixées sur l'ensemble du bassin versant - en fonction du rapport entre leur efficacité et leur coût - puis être rassemblées en un plan d'action commun. L'outil pour ce faire est selon la législation fédérale le « plan régional d'évacuation des eaux » (PREE). Sur cette base, 11 modules structurant les objectifs de planification du PREE ont été identifiés. Un exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 1'766'000.- a été soumis au Grand Conseil, afin de réaliser ce PREE Chamberonne.

De Source sûre (DGE-DIREV)

Le canton effectue un suivi de la qualité biologique des cours d'eau et des lacs du canton et publie ses résultats sous la forme de deux rapports annuels :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DIREV_PRE_De_Source_Sure_Rivieres-2017.pdf

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DIREV_PRE/DIREV_PRE_De_Source_Sure_Lacs-2017.pdf

Bilan du réseau de surveillance de la qualité de l'air (DGE-DIREV)

Les observations issues des dix dernières années d'exploitation du réseau vaudois de surveillance la qualité de l'air livrent un bilan réjouissant. Ce dernier a été publié dans une brochure d'information à l'attention du grand public qui met également en évidence la nécessité, pour un réseau de mesure, de s'adapter aux évolutions des activités humaines, au développement du territoire et aux nouvelles connaissances en matière de polluants atmosphériques.

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/air/fichiers_pdf/Info_Air_2017.pdf

113.0 Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA)

113.1 Géologie, sols et déchets (DGE-GEODE)

Général

L'année 2017 a été marquée par le redéploiement des sections de la division en vue de renforcer le Pôle Géologie, par la nomination d'un chef de section, ainsi que par la définition d'un cahier des charges pour la section.

Il a également été procédé à une évaluation de la future composition de la section dangers naturels à partir de l'achèvement des objectifs de l'exposé des motifs et projet de décret n° 2 à fin 2018 (objectifs de protection, mise en œuvre d'une base de données sur les cartes et données sur les dangers naturels, méthodologie de réalisation des cartes d'exposition aux dangers naturels).

Gestion des déchets

L'opération de collecte des déchets amiantés en déchèterie (ORADEM) a été lancée le 25 mars 2017. 220 communes regroupées autour de 148 déchèteries y ont participé. Elles réunissent le 85 % de la population cantonale. Le dispositif a été complété par 7 points de collecte régionaux.

L'application du plan cantonal de gestion des déchets adopté par le Conseil d'Etat (CE) le 2 novembre 2016, avec notamment la constitution du sous-groupe de la CODE réunissant les présidents de périmètre, la mise en route de la collaboration avec les Préfectures pour le contrôle des comptabilités communales et le suivi des recherches en vue du recyclage des matériaux contenus dans les résidus de traitement, comme le phosphore des boues et le zinc de l'épuration des fumées d'UVTD (soutien à la fondation ZAR).

LA DGE-GEODE a également participé à plusieurs groupes de travail constitués par l'OFEV dans le cadre de l'élaboration de l'Aide à l'exécution OLED.

Déchets de chantiers

La directive sur la valorisation des matériaux d'excavation a été finalisée. Plusieurs procédures études d'impact sur l'environnement (EIE) et décision finale DFEIE) ont été conduites, dont les installations de valorisation des matériaux d'excavation (IVMEX) des entreprises LMT, H2M et CRIDEC SA.

Décharges

Dans le cadre des décharges, plusieurs actions sont à noter: un projet définitif de décharge contrôlée cantonale pour les résidus de l'incinération et de traitement des terres polluées sur le site de Daillens et Oulens sous Echallens a été élaboré ; 11 autorisations ont été délivrées dont seulement une autorisation portant sur un nouveau site de décharge pour matériaux d'excavation à Leysin, le reste des autorisations se partageant entre prolongation/ modification d'autorisation sur des étapes déjà en exploitation et autorisations pour des nouvelles étapes ; et puis, les autorisations OMOD pour les décharges de type B ont été mises à jour.

Sols

Concernant les sols, de nombreuses initiatives ont été menées à bien: un réseau d'observation de la qualité des sols agricoles et un programme de diagnostic pour la réhabilitation des sols dégradés ont été initiés; un réseau de suivi de l'humidité des sols a été mis en œuvre; les techniques et procédures de réhabilitation des sols organiques dégradés (plaine de l'Orbe) ont été évaluées ; un projet pilote pour le traitement des cas d'érosion agricole via des techniques et procédures d'améliorations foncières a été conduit ; et les impacts des activités de loisir sur les sols (motocross, etc.) ont été mesurés. Enfin, les documents d'aide aux ingénieurs et architectes pour l'intégration des conditions sols dans les documents d'appels d'offre sont actuellement en cours de réalisation.

Sites pollués

En ce qui concerne les sites pollués, diverses démarches réalisées en 2017 sont à signaler: un EMPD 3 pour le financement des surveillances, études et assainissements de sites pollués a été rédigé; l'assainissement de la décharge de l'Arsat a été achevé, en concertation avec la remise en état du site de haut marais des Mosses ; l'assainissement de l'ancienne décharge de Mollard-Parrellet à Trélex - dont le chantier a démarré en juillet 2017 - doit être achevé dans les premiers mois de 2018 ; enfin, une dizaine de gouffres ou dolines ont été nettoyées grâce à la collaboration établie entre GEODE et l'ISSKA.

Géologie

S'agissant de la géologie, de nombreuses actions ont été conduites: le projet d'EMPL sur l'exploitation des ressources du sous-sol - en relation avec la prise de position du Conseil fédéral sur la fracturation liée à la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures et l'initiative de Verts vaudois sur l'interdiction de la recherche et de l'exploitation d'hydrocarbures en général - a été finalisé; le cadastre de géothermie

profonde à été conçu, sur la base des résultats du mandat CSD d'évaluation du potentiel géothermique cantonal; la démarche d'amélioration du monitoring sismique cantonal a été initié (rapport SED sur la situation actuelle et sur ce qu'il faudrait faire pour améliorer la situation actuelle en prévision du développement de la géothermie profonde); les nouvelles données pour le cadastre géologique ont été acquises (mandats bureau Norbert SA, bureau Maric et bureau Impact Concept); et pour finir, les données de sondage transmises dans le cadastre géologique ont été gérées et validées (800 à 1000 nouveaux sondages reçus).

Carrières et gravières

Quant au dossier "Carrières et gravières", le bilan des surfaces d'assolement (SDA) a été finalisé en coordination avec le Service du développement territorial (SDT), tandis que le monitoring de la sécurisation des Carrières d'Arvel est en phase d'aboutissement.

Dangers naturels

Le thème des dangers naturels (DN) a vu plusieurs projets d'importance être mené à bien: les standards et objectifs cantonaux de protection contre les dangers naturels ont été élaborés; le préavis PC/AT et d'autres sollicitations en lien avec les données de base DN ont été traitées; l'EMPD1 "Cartes de dangers" a été bouclé.

Le projet "guichet métier" a également bien avancé puisque qu'il a subi deux mises à jour importantes. Les données de base DN ont, quant à elles, été actualisées; et ; le système de bases de données DN et processus de validation et d'intégration: rapport et maquette (à présenter au COPIL informatique du 6 mars 2018). Ces éléments constituent un élément essentiel du.

Enfin, concernant la transcription des CDN dans les plans d'affectation, 120 participants ont pris part au colloque du 1er décembre 2017 à Ollon, organisé conjointement avec le SDT. De plus, de multiples séances ont été organisées avec le SDT, les communes et leurs mandataires durant l'année.

113.2 Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU)

Protection contre les crues et hydrologie

Les travaux de protection contre les crues de l'Eau Froide sur les communes de Roche, de Villeneuve et de Rennaz, débutés en novembre 2008, sont terminés. Ces travaux faisaient suite aux crues des années 2005, 2006 et 2007 (catastrophe du village de Roche). Le canton a investi un peu plus de 7 millions de francs pour des dégâts potentiels pouvant atteindre 170 millions en cas d'inondation.

Sécheresse

Suite à la sévère sécheresse de cette année, une interdiction de pompage en rivière est entrée en vigueur le 22 juillet et a été levée le 24 novembre. L'impact sur l'agriculture a été limité du fait que les récoltes déjà bien avancées lorsque l'interdiction a débuté. L'interdiction de pompage en rivière a été activée dix fois depuis 2003 (2 ans sur 3).

Renaturation des cours d'eau

L'année 2017 a connu le début des travaux du plus grand projet de renaturation d'un cours d'eau sur territoire vaudois. La renaturation de l'embouchure de la Broye vise à déplacer le cours d'eau dans son tracé d'origine et lui redonner sa dynamique naturelle, permettant la création d'un delta terrestre et lacustre. Le projet a un coût estimé de 4.3 millions de francs. La Confédération prend à sa charge 80%, soit le taux maximal de subvention vu son exemplarité.

Force hydraulique

La demande de concession du palier hydroélectrique Massongex-Bex-Rhône (MBR) est en cours de traitement. Il s'agit du plus grand projet du potentiel hydraulique restant sur le territoire vaudois, avec une production estimée de 75 GWh/an partagés en parts égales entre Vaud et Valais. A la fin 2017, on attendait toujours la prise de position de l'Office fédéral de l'environnement. Deux oppositions sur un total de trois déposées sur territoire vaudois n'ont à ce stade pas été retirées.

3e correction du Rhône, projet R3

En septembre, le Conseil d'Etat a validé et soumis au Grand-Conseil un premier crédit de 60 millions de francs destiné à financer les études et les travaux de la troisième correction du Rhône, sur le territoire vaudois, pour les dix prochaines années. Les études en cours concernent deux des quatre mesures prévues sur le Chablais. La mesure prioritaire du Chablais entre Bex et Aigle et la revitalisation du delta du Rhône. Ces études sont menées en coordination étroite avec le Valais. Finalement, le processus d'engagement d'un chef de projet vaudois pour le Rhône a abouti, avec l'entrée en fonction de la responsable en août.

113.3 Biodiversité et paysages (DGE-BIODIV)

Généralités

Gestion et protection des ressources naturelles: En 2016, le DTE a arrêté les axes forts de son programme de législation 2017-2022 dans ce domaine, au nombre desquels:

- Etablir et mettre en oeuvre un plan d'action en faveur de la biodiversité
- Réaliser une politique intégrée de gestion des ressources naturelles, des sols, du sous-sol et des eaux souterraines, élaborer une loi sur le sous-sol et réaliser une stratégie pour la gestion du risque de pénurie en eau.

En matière de biodiversité, des partenariats public-privé ont été mis en place pour bénéficier des subventions fédérales liées aux mesures urgentes du plan d'action suisse. Des collaborations innovantes ont été développées avec des jeunes en fin de formation et l'établissement vaudois d'accueil des migrants pour réaliser des mesures en faveur de la conservation des espèces menacées et des sites à fort valeur écologique. Une première série d'action de lutte contre les espèces invasives ont pu être conduites sur les rives de la Venoge et du Lac Léman et des travaux conséquents de revitalisation de prairies sèches et de tourbières ont pu être réalisés dans les Alpes et le Jura. (*illustrer avec photos dans sources d'infos supplémentaires*). Le DTE a apporté les modifications subséquentes aux règlements d'exécution de ces deux lois et au concordat intercantonal sur l'exercice et la surveillance de la chasse, notamment pour permettre une gestion plus efficiente des espèces occasionnant des dégâts.

Promotion de l'infrastructure écologique dans les parcs

Le projet pilote de projet de promotion de l'infrastructure écologique dans les parcs, lancé par la Confédération en 2015, a été clos en 2017. Ce projet a permis de définir l'état actuel et l'état visé de l'infrastructure écologique dans les deux parcs naturels régionaux du canton. C'est également un outil de communication avec les municipalités et partenaires. Ce projet pilote montre aussi que pour pérenniser et rétablir une infrastructure écologique fonctionnelle, les outils réglementaires et d'incitations sont souvent existants mais insuffisamment mis en œuvre en réseau.

Revitalisation de sites à haute valeur naturelle et lutte contre les espèces invasives

Grâce à un soutien financier complémentaire de la Fondation pour la nature-MAVA- de près de CHF 460'000, la division Biodiversité et paysage a pu bénéficier en 2017, en sus des crédits cadres liés aux conventions-programmes, d'un montant de CHF de 1'176'596.- de la Confédération pour conduire des mesures urgentes en faveur des biotopes et des espèces prioritaires au niveau national. Ces crédits complémentaires sont liés à la mise en oeuvre du plan d'action de la Confédération en faveur de la Biodiversité. Des travaux de débroussaillage ont ainsi pu être réalisés dans 9 prairies et pâturages secs et 4 bas-marais, tous d'importance nationale. Les décapages de roselières atterries sur la Rive sud du lac de Neuchâtel ont pu être intensifiés et un haut-marais revitalisé à la Vallée de Joux. Parallèlement, à l'échelle du canton, les tronçons routiers problématiques pour le transit de ces espèces ont été identifiés et les tronçons les plus dangereux nécessitant des aménagements prioritaires. Une nouvelle ombrière a été créée dans le Léman et un site d'escale des limicoles aménagé dans la plaine de l'Orbe en bordure du tronçon de la Thielle qui sera renaturé en 2018. Des travaux conséquents de lutte contre les espèces invasives ont également été conduits sur les rives lémaniques et sur les berges boisées et forêts alluviales de la Venoge.

Protection des sites naturels et prévention des dérangements de la faune sauvage

Dans plusieurs sites à haute valeur naturelle, la seule gestion, même optimisée, ne suffit à assurer la conservation à long terme des espèces et du milieu. En effet, l'attractivité que ces sites exercent sur le public qui vient s'y ressourcer peut se révéler dommageable pour le milieu ou certaines espèces sensibles. Une augmentation des dérangements a ainsi pu être observée en parallèle à l'accroissement de la population et au développement du matériel sportif qui facilite la pratique de certaines activités ou permet l'accès à des zones éloignées. Des mesures de restriction ou de canalisation du public se voient donc aujourd'hui nécessaires. Dans ce contexte, les réflexions ou mesures suivantes ont été initiées en 2017:

- classement du Creux du Van
- balisage du Noirmont
- lancement du projet zones de tranquillité pour la faune sauvage des Alpes vaudoises

Classement du Creux du Van

Site paysager et naturel d'importance pour le Canton de Vaud et emblématique du Jura, inscrit à l'inventaire fédéral des paysages et à l'inventaire des prairies et pâturages secs d'importance nationale, le site du Creux du Van abrite également de nombreuses espèces rares et menacées, tant pour la flore que pour la faune. De par son caractère unique, il attire un nombre croissant de visiteurs, ce qui n'est pas sans poser de problème. Les modalités de protection du site ont été élaborés en étroite collaboration avec le Canton de Neuchâtel. La recherche d'un compromis défendable auprès des différents acteurs a été au centre de l'élaboration du projet. Les intérêts parfois très divergents de ces acteurs ont été, autant que faire se peut, pris en compte dans le plan mis à l'enquête, après une pesée des intérêts. Parmi les mesures les plus importantes, on peut citer la fermeture d'une partie du sentier riverain du cirque et la canalisation des VTT et des skieurs hors piste.

Balisage du site du Noirmont

Site de protection de la faune sauvage d'importance fédérale, le district franc du Noirmont doit notamment sa valeur à la présence de la dernière plus grande population de Suisse de Grand Tétras. Cette espèce se voit très sensible aux dérangements liés à l'activité humaine, en particulier en hiver. La législation relative au district franc demande à ce que les itinéraires balisés et autorisés soient indiqués notamment pour surveiller les activités hivernales. Sur la base d'un plan de gestion établi par la division Biodiversité et paysage, en partenariat avec les communes et acteurs concernés, la planification des itinéraires hivernaux a été finalisée et les panneaux y relatifs établis et posés selon les différents manuels relatifs à la signalisation des aires protégées et zones de tranquillité.

Zones de tranquillité pour la faune sauvage des Alpes vaudoises

Pour une meilleure cohabitation entre l'homme et la faune et la conservation à terme des espèces sensibles, la mise en place de zones de tranquillité au travers de solutions négociées avec les acteurs de la région est à l'étude dans l'est du canton. Développée en première étape dans les Alpes vaudoises en coordination avec le Concept touristique régional des Alpes vaudoises, la démarche sera poursuivie dans le

reste du canton dans un deuxième temps. Deux ateliers participatifs ont été réalisés en 2017. Ils ont permis d'identifier les zones sur lesquelles de mesures seraient souhaitables. La définition exacte des périmètres et des dispositions est prévue pour 2018.

Gestion de la faune sauvage occasionnant des dégâts

Le sanglier est l'espèce sauvage ayant connu durant ces vingt dernières années la plus forte expansion en Suisse et dans les pays limitrophes. Cette progression s'est accompagnée de difficultés croissantes : dommages agricoles, dégradation des propriétés privées, accidents de la route, colonisation des espaces urbains et risques sanitaires concourent à créer des tensions élevées entre les personnes concernées. Dans le canton de Vaud, comme dans les cantons riverains, l'aire de répartition du sanglier s'est étendue depuis quelques années aux zones d'estivage. L'espèce se voit aussi désormais présente sur tout le plateau, y compris aux abords immédiats des agglomérations. Pour enrayer la recrudescence de dégâts que cette espèce occasionne, de nouvelles mesures ont été introduites dès 2017 par la section Chasse, Pêche et surveillance. Au nombre de celles-ci on peut citer entre autres choses. :

- un soutien financier et un conseil accru pour la pose et l'entretien des clôtures
- l'extension des heures et de la durée de chasse, ainsi qu'une diversification des modalités de chasse
- dans les zones à risque, l'ouverture de la chasse/et ou de la régulation à tous les milieux, mais de manière nuancée suivant que l'on soit dans un espace protégé ou pas.

Ces changements ont été introduits d'une part dans le plan de gestion révisé du sanglier (2017-2021), d'autre part dans le cadre législatif (modification du règlement cantonal sur la faune, du plan de tir 2017-2018 et du concordat intercantonal sur l'exercice et la surveillance de la chasse). Les premiers résultats de la mise en oeuvre de ces nouvelles dispositions tendent à montrer qu'elles portent leurs fruits.

Traitement des micropolluants dans les STEP vaudoises

Raccourcis vers les pages internet de la DGE:

www.vd.ch/dge

Traitement des micropolluants dans les stations d'épuration vaudoises (STEP)

Planification cantonale (DGE-DIREV)

Le DTE a publié sa planification en matière de traitement des micropolluants et de régionalisation des STEP sous la forme d'une plaquette qui illustre la volonté du Conseil d'Etat de donner à cette démarche un dynamisme et un rythme soutenu.

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DIREV_PRE/DGE-PRE_201604_Planification-Micropolluants.pdf

Brochure RENATURATION (DGE-DIRNA)

La division EAU de la DGE a édité une plaquette établissant le bilan de 5 années (2010-2015) de travaux de renaturation de nos cours d'eau. Elle peut être téléchargée à l'adresse:

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DGE-renaturation_brochure_WEB_.pdf

20 ans d'aménagement de cours d'eau (DGE-DIRNA)

Un film montrant les 20 années de travaux d'aménagement et de réhabilitation de nos cours d'eau, présentés par Madame la Conseillère d'Etat Jaqueline de Quattro.

www.vd.ch/rivieres

Annuaire hydro-météorologique vaudois (DGE-DIRNA)

- Dernière version de l'annuaire complète: 2015
- Données validées jusqu'à fin 2016. Pages d'annuaires disponibles via le site de la veille hydrologique www.vhv.ch

DGE-BIODIV

Plusieurs photos illustratives:

- Meute de touristes dans des chaises longues au Creux du Van
- Lutte contre des plantes invasives
- Revitalisation de biotopes dans les préalpes.
- Jeunes en fin de formation

(n'ayant pas la possibilité d'uploader ces images, elles sont à disposition à la DGE (J.-M. Zellweger)

Descriptif

- Appui à la direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus.
- Communication.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.
- Communes.
- Bureaux mandataires.
- Particuliers concernés.
- Médias.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service du développement territorial (SDT)

Groupes de prestations

307.1 Groupe juridique

Descriptif

- Appui à la direction du service et aux divisions.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales.
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.
- Traiter les constructions illicites.
- Traiter les recours.
- Assurer la haute surveillance en zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.
- Tribunaux.
- Particuliers concernés.

Descriptif

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.
- Assurer un soutien et du conseil aux communes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE
- Autres services de l'Etat concernés (notamment DGMR, SIPAL, DGE, SCL).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service du développement territorial (SDT)

Groupes de prestations

307.3 Planification cantonale et régionale

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Gérer et mettre à disposition les données de base.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat
- Cheffe du DTE.
- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service du développement territorial (SDT)

Groupes de prestations

307.4 Sites et projets stratégiques

Descriptif

- Mise en œuvre de la politique cantonale des pôles de développement.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Promotion du logement et gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.
- Coordonner la gestion des zones d'activité.
- Suivre les démarches foncières en zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE.
- Autres départements et services (notamment SPECO, DGMR, DGE, SCL, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.
- Syndicats AF.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service du développement territorial (SDT)

Groupes de prestations

307.5 Hors zone à bâtir

Descriptif

- Préavis concernant les demandes préalables hors zone à bâtir.
- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du DTE.
- Communes.
- Tribunaux.
- Requéranants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAVI, SIPAL, DGE).

Quatrième adaptation du plan directeur cantonal

La 4^e adaptation du plan directeur cantonal, qui vise sa mise en conformité à la législation fédérale sur l'aménagement du territoire révisée, a été adoptée par le Grand Conseil le 20 juin et par le Conseil d'Etat le lendemain. L'examen de ce projet par le Grand Conseil a nécessité, outre cinq séances de commission en 2016, trois autres en 2017 ainsi que cinq séances en plenum. Transmise à la Confédération le 21 juin, la 4^e adaptation sera en principe approuvée par le Conseil fédéral début 2018.

Pour faciliter la mise en œuvre du plan directeur cantonal, des fiches d'application ainsi que le guichet Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte) ont été mis à disposition des communes et de leurs mandataires en juillet 2017. Entre juillet et novembre 2017, quelques 250 accès ont été accordés pour 175 communes concernées et 240 variantes de dimensionnement ont été créées.

Surveillance des permis de construire

Le SDT a déposé 65 oppositions par rapport à plus de 4000 demandes de permis de construire en 2017. 41 zones réservées cantonales ont été mises à l'enquête publique. La démarche de surveillance des permis de construire a avant tout rendu possible la sensibilisation des communes à la question du surdimensionnement de leurs zones à bâtir. 47 communes sont en train d'établir elles-mêmes une zone réservée sur leur territoire. 110 communes ont, quant à elles, déjà entrepris la révision de leur plan général d'affectation.

Stratégie cantonale des surfaces d'assolement

En parallèle à l'adoption de la mesure F12 – Surfaces d'assolement du plan directeur cantonal, le Conseil d'Etat a validé la Stratégie cantonale des surfaces d'assolement en juin 2017. Celle-ci comprend dix projets dont six ont fait l'objet d'un suivi en 2017 (zones militaires, zones à bâtir surdimensionnées, zones d'affectation temporaires, consolidation de l'inventaire, monitoring et communication).

Système de gestion des zones d'activité

Suite à l'organisation de plusieurs ateliers avec les organismes régionaux, les structures d'agglomération et les deux associations des communes vaudoises, un projet de directive cantonale sur le système de gestion des zones d'activités a été élaboré en coordination avec le SPECo. Après une phase de consultation prévue début 2018, la validation de la directive par le Conseil d'Etat devrait intervenir en avril 2018. Parallèlement à la directive, le projet pour une base de données sur les zones d'activités et pour un géo-portail accessible au public a été initié.

Projets d'agglomération

La démarche de mise en adéquation des potentiels d'accueil en habitants et emplois des zones d'habitation et mixtes, conformément à la mesure A11 du plan directeur cantonal, a été harmonisée pour les périmètres compacts des cinq agglomérations et du centre cantonal de Payerne. Un système de suivi, basé sur une liste de référence commune aux cinq projets, a été établi. Des outils et processus pour gérer le potentiel d'accueil, constitué des réserves en zone à bâtir, du potentiel de densification et des projets de plans d'affectation, ont également été initiés.

Début 2017, des entretiens techniques avec la Confédération ont été tenus dans le cadre de l'examen des projets d'agglomération de 3^e génération révisé de Lausanne-Morges, Grand Genève et du Chablais. Les rapports d'examen sont attendus début 2018. La mise en œuvre des projets d'agglomération de 1^{re} et 2^e génération s'est poursuivie.

Des conventions pour le subventionnement des bureaux des agglomérations et des schémas directeurs intercommunaux du PALM ont par ailleurs été conclues.

Sites stratégiques

La densification et la revalorisation des zones industrielles du canton est une action prioritaire dans les sites stratégiques. Dans les centres, une attention particulière a été portée au maintien d'un tissu industriel, notamment dans des zones d'activités existantes soumises à une pression de reconversion urbaine. Dans les zones résidentielles et mixtes, la mixité logement-activité a été conduite dans un objectif de densification et de qualité.

Sur les 50 sites stratégiques de la Politique cantonale des pôles de développement, dont l'état de planification, de promotion et de réalisation est variable, le SDT a conduit ou accompagné de manière proactive 36 projets de planification sur l'ensemble du canton, dont 15 projets en secteurs urbains mixtes (logements et activités) et 21 planifications en zones d'activités économiques (industrielles, technologiques, commerciales, etc.). La collaboration partenariale avec le SPECo et le SCL s'est poursuivie dans le cadre du Groupe opérationnel des pôles (GOP).

Elaboration du Plan d'affectation cantonal Lavaux

Les travaux liés à l'élaboration du PAC Lavaux, tel que demandé par la loi Lavaux, se sont poursuivis. Le COPIL, regroupant les Services de l'Etat concernés et les communes territorialement touchées s'est réuni à quatre reprises. Ces séances ont permis d'orienter les travaux sur les études de base, sur la définition du périmètre du PAC et sur différentes thématiques territoriales. Le bureau d'urbanisme mandaté a conduit trois ateliers relatifs aux études de base sur les thématiques de la viticulture, du paysage et du tourisme. Le périmètre du PAC a été discuté avec toutes les communes. Un avant-projet de PAC est en cours d'élaboration.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service du développement territorial (SDT)
Sources d'informations complémentaires

Sites internet

www.vd.ch/sdt

www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Prestations administratives internes et externes

53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Le Bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) encourage la réalisation de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines de la société et s'emploie à éliminer de toute forme de discrimination directe ou indirecte. Il promeut la mixité dans tous les secteurs et à tous les niveaux, notamment dans l'Administration cantonale vaudoise qui se doit d'être exemplaire.

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a quatre domaines d'action prioritaires :

- l'égalité dans la formation,
- l'égalité dans l'emploi (mise en application de la Loi fédérale sur l'égalité - LEg),
- la lutte contre la violence domestique,
- la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Descriptif

1. Informations et conseils spécialisés et personnalisés aux services, aux entreprises et aux personnes
2. Soutien juridique
3. Mise en œuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise
4. Expertise et orientation
5. Appui et coordination de campagnes de sensibilisation en matière d'égalité et de non-discrimination
6. Conception et diffusion de matériel d'information
7. Organisation de colloques, de journées thématiques et d'ateliers spécialisés
8. Élaboration et diffusion de guides pratiques et de ressources pédagogiques égalitaires
9. Réalisation et publication d'analyses, d'études de besoins et d'évaluations de politiques publiques
10. Développement de stratégies, lancement et coordination de projets pilotes
11. Coordination de la prévention et de la lutte contre la violence domestique
12. Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre les femmes et les hommes (LVLEG)"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat et administrations communales.
- Collaborateurs et collaboratrices de l'ACV.
- Entreprises.

Contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics et les subventions

Le projet de modification légale instaurant un contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics et les subventions proposé par le BEFH a été approuvé par le Grand Conseil en octobre 2017. Une commission de contrôle réunissant des représentant-e-s de l'Etat, à laquelle les partenaires sociaux seront associés, effectuera dès 2020 des contrôles ponctuels *a posteriori*, auprès des entreprises adjudicataire d'un contrat ou mandat dans le cadre des marchés publics cantonaux et d'une subvention.

La Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre les violences domestiques

La Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre les violences domestiques (LOVD) a été approuvée en septembre 2017. Elle prévoit des moyens supplémentaires pour protéger la victime, comme l'augmentation de la durée de l'expulsion immédiate à 30 jours et pour éviter la récurrence, notamment au minimum un entretien socio-éducatif obligatoire pour les auteur-e-s expulsé-e-s du domicile commun.

Congé parental et congé paternité

La Commission cantonale consultative de l'égalité (CCCE) et le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) ont organisé le 7 novembre 2017 un débat public sur les congés parental et paternité. Des spécialistes du monde académique, économique et syndical ont proposé un aperçu de la Suisse en perspective européenne et des bonnes pratiques qui a permis d'ouvrir une réflexion sur les conditions pour une meilleure implication des pères dans les soins et l'éducation des enfants. L'activité a réuni près d'une centaine de personnes issues de divers horizons professionnels.

Prix égalité du Centre de liaison des associations féminines vaudoises (CLAFV)

Le premier Prix Egalité du CLAFV a été décerné à l'association DécadréE qui travaille en faveur d'une presse non sexiste et égalitaire. Un prix d'honneur a également été remis à Mme Cohen Dumani pour l'ensemble de sa carrière et son engagement en faveur de l'accueil de jour. L'activité s'est déroulée en présence de la Conseillère d'État Madame Jacqueline de Quattro. Distinguant des activités, des initiatives, des engagements ou des projets vaudois faisant avancer l'égalité réelle entre femmes et hommes, ce prix a été mis sur pied avec le soutien du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) du canton de Vaud et sera décerné tous les deux ans.

Femmes et migration

Le 4 avril 2017, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a organisé avec l'association Appartenances un événement sur la thématique de la migration féminine "Femmes et migration, Autres regards" avec la participation de la Prof. Quali de l'Université libre de Bruxelles et de la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. L'activité a permis d'aborder trois axes : l'accès à la formation, l'accès à la sphère publique et les modalités de prise en charge dans une optique multiculturelle.

Violence de couple: et les enfants dans tout ça?

La journée annuelle 2017 du réseau vaudois contre la violence domestique, qui a rassemblé près de 180 professionnel-le-s, a permis de débattre de la prise en charge des enfants concernés par la violence domestique. La matinée, a été ponctuée par des interventions de spécialistes, dont Jean-Louis Simoens du Pôle de ressources en violences conjugales et responsable formation au Collectif contre les violences familiales et l'exclusion à Liège qui a permis de réfléchir sur les ressources pour l'accompagnement et le soutien des enfants exposés aux violences conjugales. L'après-midi, les participant-e-s se sont confronté-e-s à des situations concrètes, telles que la prise en charge d'un dossier par la justice de paix, le travail des infirmières de la petite enfance ou encore des missions de la brigade des mineurs.

Prévention de la violence dans le couple auprès des jeunes

Le Conseil d'Etat vaudois a intégré à son « Plan d'action stratégique de lutte contre la violence domestique » la prévention précoce de la violence de couple chez les jeunes en promouvant le programme « Sortir Ensemble & Se Respecter-SE&SR ». Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a promu et testé sa mise en œuvre auprès de plus de 300 jeunes. Les résultats positifs des mises en œuvre ont donné lieu au développement de matériel pédagogique. Ce matériel pédagogique a été publié par le BEFH en 2017, et diffusé dans le cadre de la formation d'animatrices et d'animateurs organisée en mars à la Haute école de travail social et de la santé (EESP) à Lausanne. Actuellement, ce programme est aussi diffusé dans le reste de la Suisse par l'ONG Radix avec l'appui de la Confédération.

Lutte contre les mariages forcés

Dans le cadre du programme national de lutte contre les mariages forcés, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a organisé trois rencontres régionales afin de sensibiliser les professionnel-le-s de terrain à cette problématique. Il a également développé un outil qu'il a inséré au sein d'un guide consacré aux violences dans le couple (DOTIP), afin de faciliter la détection des mariages forcés. Pour clore ce projet, une activité a été organisée le 21 septembre, durant laquelle Mme Casalis, responsable du pôle formation du Collectif Féministe Contre le Viol (France), a partagé ses connaissances sur la manière d'aborder cette problématique avec les jeunes. Le BEFH a pu à cette occasion diffuser les exercices de sensibilisation et prévention destinés aux jeunes qu'il a développés en 2016 et publiés en 2017 dans le cadre du Programme « Sortir Ensemble & se Respecter ».

JOM 2017: record de participation

La Journée Oser tous les métiers (jom) a proposé en 2017 un nombre de places record pour ses ateliers, avec des activités prévues pour 658 élèves. Le "Parlement des filles", organisé en collaboration avec le Secrétariat général du Grand Conseil, a connu un engouement particulier tant du point de vue de l'intérêt des participantes que du nombre de député-e-s s'étant proposé-e-s pour les encadrer. La jom permet chaque année, le deuxième jeudi du mois de novembre, aux élèves de 7e à 9e année de tout le canton de découvrir des secteurs professionnels traditionnellement associés au sexe opposé, soit en accompagnant un adulte dans sa journée de travail, soit en prenant part à l'un des ateliers organisés par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH). Le taux de participation à la jom'17 est de 82,6%.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)
Sources d'informations complémentaires

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour plus d'information ou des commandes :

[Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes](#)

Rue Caroline 11
CH-1014 Lausanne

Tél. + 41 (0) 21 316 61 24

[info.befh\(at\)vd.ch](mailto:info.befh(at)vd.ch)

www.vd.ch/egalite

Portail web sur la violence domestique

www.vd.ch/violence-domestique

egalite.ch

egalite.ch réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande.

www.egalite.ch

Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité

www.equality.ch

Genderjoker - la page Facebook de l'égalité

Egalité et genre: toutes les actualités dans les domaines de la famille, du travail, de la politique, de l'économie, du droit, de la société.

[Genderjoker](#)

equality-salaire.ch

L'égalité salariale, comment l'implémenter en entreprise

www.equality-salaire.ch

Profil+

Plan de carrière et plan de vie

www.profil-plus.ch

Site leg.ch

Le site [leg.ch](#) a été conçu par la Conférence romande de l'égalité - [egalite.ch](#) qui réunit les bureaux romands de l'égalité entre les femmes et les hommes en collaboration avec l'Institut pour le droit des assurances et du travail (IDAT).

Ce site a pour objectif de permettre au grand public ainsi qu'aux professionnel-le-s du droit, confronté-e-s à des problématiques de discrimination à raison du sexe, de mieux connaître [le droit de l'égalité](#), [la jurisprudence](#) et [la doctrine](#) en la matière. [La procédure](#) à suivre en cas de litige porté devant les tribunaux est également présentée.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Unité de développement durable (UDD)

Groupes de prestations

61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Coordonner et assurer le suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 21
- Agir en tant que Centre de compétences, de ressources et d'appui pour les services

Descriptif

- Coordonner les différents groupes de travail de l'Agenda 21
- Appuyer les services pour la mise en oeuvre de projets spécifiques
- Répondre aux interventions parlementaires en lien avec l'Agenda 21
- Conduire des projets spécifiques liées à la gestion de l'administration
- Informer et communiquer sur la démarche
- Représentation de l'Etat auprès de tiers
- Diffuser les activités/expériences liées au développement durable auprès des collectivités publiques, associations ou tiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, Confédération, autres cantons, associations, ONG

Programme de législation du Conseil d'État

Au travers du programme de législation 2017–2022, le Conseil d'État réitère sa volonté de favoriser un développement durable du canton et l'inscription de son action dans la perspective de l'Agenda 2030. La concrétisation du développement durable passe à la fois par le cadre légal et réglementaire ainsi que par l'organisation des prestations dont l'État a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes.

Cette concrétisation passe également par l'exemplarité de l'État et la promotion du développement durable auprès des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les milieux économiques, les régions territoriales, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. La coordination de la démarche «Agenda 2030» est confiée à l'Unité de développement durable qui agit comme centre de compétences, de ressources et d'appui. Régulièrement informé par le Département du territoire et de l'environnement, le Conseil d'État supervise cette démarche.

Le Conseil d'État s'est assuré de l'ancrage de projets concrets dans le programme de législation à l'instar de l'établissement d'un plan climat cantonal, la promotion de produits locaux et de saison dans la restauration collective publique et parapublique, la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 la réalisation l'égalité salariale dans le secteur public

Information complémentaire : www.vd.ch/2017-2022

Stratégie du Conseil d'État pour la restauration collective

La stratégie du Conseil d'État pour promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective intéresse de nombreuses entités qui élaborent des repas qui sont notamment les communes, les crèches, les EMS, les hôpitaux privés d'intérêt public et les institutions prenant en charge des personnes en difficulté. Initiées en 2015, les actions entreprises se sont poursuivies en 2017. Il s'agit notamment du cours pour les cuisiniers et les acheteurs de denrées alimentaires, de la promotion du diagnostic «Beelong»* des achats alimentaires, d'actions de sensibilisation et d'information et de l'introduction d'un critère sur les produits locaux et de saison dans les appels d'offre émis par la Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP) pour la gestion de cafétérias.

Avancement de la démarche

Aujourd'hui, environ 50% des EMS et 35% des entités d'accueil de jour, ainsi que 16% des hôpitaux de la FHV concernés ont initié un diagnostic avec « Beelong ». Axée sur l'incitation et la sensibilisation, la stratégie du Conseil d'État se concrétise aussi au sein l'administration cantonale. Ainsi, le CHUV, les restaurants de Grange Verney et de Marcelin, ainsi que les Établissements de la Plaine de l'Orbe (SPEN), ont réalisé le diagnostic Beelong. Celui de l'École professionnelle de Montreux sur les métiers de la bouche est en cours. Parmi les 130 cuisiniers qui ont suivi la formation sur l'utilisation de produits locaux et de saison assuré par l'UDD, beaucoup travaillent au sein de ces entités.

Appel d'offres pour les cafétérias de la DGEP

Dans la Stratégie pour la restauration collective, le Conseil d'État a émis sa volonté d'intégrer systématiquement un critère sur les produits locaux et de saison dans les appels d'offres sous responsabilité de l'ACV. Ainsi, l'UDD, associée au groupe de travail sur les cafétérias de la DGEP, a introduit un critère incluant des aspects liés à la provenance des produits, à leur saisonnalité, à leur degré de transformation et aux labels y afférant. Les entreprises ont ainsi l'opportunité d'illustrer leur engagement en termes de durabilité au niveau de leur offre. Depuis 2016, cinq appels d'offre ont été lancés. Les soumissionnaires ont tous fourni des informations précises sur les produits locaux et de saison.

Table-ronde sur les appels d'offre de restauration collective

L'UDD a organisé une rencontre sur trois domaines clés permettant une augmentation de la consommation de produits locaux et de saison dans la restauration collective : les appels d'offres en gestion concédée ou en livraison, le suivi contractuel et la planification des cuisines. Cette rencontre, à laquelle 30 participant-e-s ont pris part, s'adressait aux membres des Associations et Ententes intercommunales scolaires vaudoises, ainsi qu'aux membres des associations « Cité de l'énergie » et « Coord21 ».

Les intervenants ont présenté leurs expériences en lien avec des marchés de restauration collective publique et l'élaboration d'appels d'offres. Une occasion d'aborder les engagements des uns et des autres pour favoriser les produits locaux et de saison, les difficultés rencontrées et les solutions trouvées. Cette première rencontre a constitué une opportunité concrète d'apprentissage et d'échange pour mieux préparer les décisions à venir au sein de nombreuses collectivités sur cette question d'importance.

* «Beelong» a pour but de permettre aux acheteurs et aux chefs de cuisine des cafétérias et lieux de restauration collective d'identifier les sources d'impacts environnementaux de leurs achats de produits alimentaires.

Information complémentaire : www.vd.ch

Politique d'achats responsables

Table-ronde sur les achats de textiles au sein de l'administration cantonale

L'UDD a organisé une table ronde pour les acheteurs de textiles de l'administration cantonale afin de les sensibiliser aux achats responsables. La quinzaine de participant-e-s a pu partager ses connaissances et esquisser les premiers jalons pour faire évoluer leurs pratiques et permettre de favoriser la durabilité lors de l'achat de vêtements de travail, de draps et de linges par exemple, et ce sur tout le cycle de vie du produit. La poursuite de cette démarche avec les services responsables de l'achat de textiles est planifiée, à l'instar des diverses actions menées visant à minimiser les impacts sociaux, environnementaux et économiques des achats de l'administration (matériel informatique, mobilier, papier, alimentation, etc.).

Achats des équipements de protection individuelle (EPI)

La prise en compte du développement durable lors de l'appel d'offre (2018-2022) pour les équipements de protection individuelle (EPI) de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a été renforcée. Ainsi, l'UDD et la DGMR (avec le soutien de la Confédération) ont lancé un projet pilote de monitoring des engagements de l'adjudicataire pris en termes de responsabilité sociale et environnementale dans les usines de production des EPI. L'objectif est de suivre les engagements de l'adjudicataire pris dans l'appel d'offre dans la phase de fabrication des EPI. Le Canton de Vaud, précurseur en la matière, partage son expérience notamment avec la Conférence des achats de la Confédération. Les résultats de ce projet pilote sont attendus au printemps 2018.

Information complémentaire : www.vd.ch

Élaboration de lignes directrices sur l'implémentation de l'Agenda 2030 pour les cantons et les communes en Suisse romande

Constitué de 17 objectifs et de 167 cibles à atteindre d'ici 2030, l'Agenda 2030 ou Objectifs de développement durable (ODD) constitue un nouveau cadre de référence au niveau mondial et national. Pour les Cantons et les communes, il s'agit aujourd'hui de saisir l'opportunité de renouveler leur stratégie Agenda 21 ou autres démarches avec l'Agenda 2030. À cette fin, les Cantons de Vaud, Fribourg, Genève et Valais, en collaboration étroite avec les membres de Coord21, ont initié l'élaboration « de lignes directrices » qui permettront de décliner l'Agenda 2030 au niveau local. Grâce aux résultats obtenus et munies de cet outil, les collectivités romandes pourront décliner l'Agenda 2030 à leur échelon institutionnel. Cofinancé par les Cantons de Vaud, Fribourg, Genève et Coord21, ce projet a reçu un soutien financier de 25'000.- de l'ARE dans le cadre du programme d'encouragement pour le développement durable.

Information complémentaire : [Agenda 2030](#)

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Unité de développement durable (UDD)
Sources d'informations complémentaires

Sites internet

Pages de l'Unité de développement durable: www.vd.ch/udd

Pages consacrées au thème du développement durable: www.vd.ch/durable